

RAPPORT ANNUEL 2004



**Fonds d'assurance
responsabilité professionnelle
du Barreau du Québec**

depuis 1988

Notre mission

Assurer, dans un but non lucratif et à long terme, la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec.

Table des matières

Message de la direction	1
États financiers	3
Certificat de l'actuaire	21
Le conseil d'administration et les comités	23
La Direction générale	24
Le Service des sinistres	24
Le Service juridique	24
Le Service de prévention	24
Les Services auxiliaires	24
Principaux collaborateurs	25

MESSAGE DE LA DIRECTION

Au cours de son dix-septième exercice, notre Fonds d'assurance responsabilité professionnelle a relevé le défi d'une sixième année consécutive d'améliorations des protections et d'un congé de primes à tous ses assurés.

Comme nous l'espérons, seule une partie de la somme de 7,7 millions de dollars de l'excédent de l'actif sur le passif réservée l'an dernier afin de pourvoir au congé de primes, a été utilisée. Néanmoins 4,7 millions de dollars ont tout de même été nécessaires pour éponger le déficit de l'exercice.

Les réclamations ayant connu un développement moins favorable pour une deuxième année consécutive, l'application de nouveaux facteurs actuariels moins optimistes a entraîné une hausse significative de l'évaluation des sinistres non encore réglés à la fin de l'exercice.

Heureusement, nos revenus de placements élevés ont permis d'atténuer l'impact de l'évolution des sinistres.

La situation financière

Le coût total de fonctionnement s'est élevé à 11,8 millions de dollars (6,7 M\$ en 2003 et 4,6 M\$ en 2002). Nous avons réussi à réduire les frais généraux d'exploitation ainsi que la dépense de réassurance, alors que les sinistres et frais externes de règlement augmentaient de 4,6 M\$ à 9,8 M\$.

L'avoir des membres a finalement été réduit de 83,6 M\$ à 78,9 M\$ au cours de 2004.

Les revenus de placements

Heureusement, nous avons maintenu les revenus de placements à 7,0 M\$ (6,8 M\$ en 2003 et 5,3 M\$ en 2002). Les intérêts et dividendes ont compté pour 4,4 M\$ et les gains sur dispositions pour 2,6 million \$.

Sur la base de la valeur marchande, le rendement global des placements du Fonds a été de 7,6 % (10,9 % en 2003). Enfin, avec des retraits de près de 8,6 millions \$ (8 M\$ en 2003), la juste valeur du portefeuille est passée de 103,3 millions \$ à la fin 2003, à 102,3 millions \$ à la fin 2004.

Les assurés et les réclamations

Au 31 décembre 2004, le Fonds comptait 15 772 assurés parmi les 20 849 membres du Barreau du Québec. Cette augmentation de 4,5 % du nombre d'assurés fut accompagnée d'une augmentation de 2 % du nombre de nouveaux avis de réclamation, soit 742 (728 en 2003).

Nous croyons que nos activités de prévention continuent de contribuer à limiter le nombre de poursuites en responsabilité professionnelle.

Parallèlement, la valeur nette actualisée des sinistres non réglés à la fin 2003 a augmenté de 4 millions \$ au cours de 2004, alors que celle de la fin 2002 avait diminué de 0,5 M\$ en 2003.

Quant aux nouveaux sinistres enregistrés en 2004, nous en évaluons le coût actualisé après réassurance à 5,8 millions \$ (5 M\$ en 2003).

La résolution des conflits par voie de négociation, avec ou sans médiation judiciaire, demeure une priorité pour le Fonds. Ainsi, au cours de l'exercice, 83 transactions (93 en 2003 et 86 en 2002) comptant des indemnités sont intervenues avec des clients des assurés ou des tiers après négociations.

Dans la majorité des cas, les règlements interviennent sans que des procédures soient même émises. En outre, une proportion importante de réclamations, non fondées en droit, est abandonnée après explications.

Par ailleurs, les tribunaux ont rejeté 22 poursuites intentées contre les assurés et le Fonds, alors qu'ils en ont accueilli cinq pour un montant supérieur à la dernière offre du Fonds, et trois pour une somme inférieure.

Notre gestion équitable mais rigoureuse des sinistres a par ailleurs permis de maintenir un taux de satisfaction de près de 100 % auprès des membres dont les réclamations assurées ont été traitées. À la fin de l'année, on comptait 833 sinistres encore en traitement (861 à la fin 2003 et 878 à la fin de 2002).

La prévention

Nous avons aussi poursuivi nos activités de prévention en vue de réduire la fréquence, la sévérité et le coût des sinistres.

Une collaboration étroite avec le Service de la formation permanente du Barreau a permis au Fonds de commanditer et d'organiser de multiples activités dont se sont prévalus, à prix réduits, plusieurs centaines d'assurés.

En outre, le Fonds a présenté plusieurs cours à l'École du Barreau et y a publié des textes à l'intention des futurs avocats.

Enfin, les assurés ont accueilli favorablement les conférences, les cours et les bulletins de prévention régulièrement offerts au cours de l'exercice.

Les contacts extérieurs

Le Fonds demeure vigilant à l'égard de l'évolution de la situation des assureurs responsabilité des avocats en Amérique du Nord. Le directeur général du Fonds préside cette année NABRICO, l'association nord-américaine des assureurs responsabilité liés à tous les barreaux au Canada et dans la plupart des états américains. Le Fonds accueillera le congrès annuel de cette association en août prochain à Montréal.

Le défi

Après avoir procuré aux membres les meilleures garanties ainsi que des économies de primes estimées à plus de trois cent millions de dollars depuis six ans, de nouveaux scénarios devront être examinés pour 2006 et 2007, afin de protéger la stabilité financière de notre régime dans le respect de l'évolution de l'exercice du droit. À ces fins, le soutien des membres constituera le gage de nos succès futurs.

Le conseil d'administration

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a tenu cinq assemblées, auxquelles se sont ajoutées onze réunions de comités.

Nous remercions les administrateurs et les collaborateurs du Fonds, ainsi que le personnel pour ce qu'ils ont accompli avec compétence et dévouement. ■

Le président du
conseil d'administration,

Le directeur général,



Claude Béland



René Langlois

**Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du
Barreau du Québec**

États financiers
31 décembre 2004

Le 28 janvier 2005

Rapport des vérificateurs

Au Conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du **Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec** (le « Fonds d'assurance ») au 31 décembre 2004 et les états des résultats et excédent de l'actif sur le passif et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds d'assurance. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.

Comptables agréés

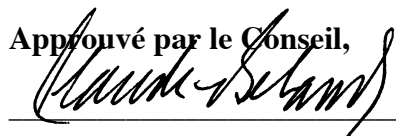
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Bilan

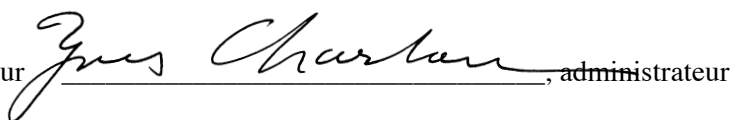
Au 31 décembre 2004

	2004 \$	2003 \$
Actif		
Encaisse	129 675	158 735
Placements temporaires (note 4)	-	820 310
Intérêts courus et dividendes à recevoir	713 761	769 358
Comptes débiteurs		
Réassureurs	112 110	209 128
Autres	98 554	138 798
Part des réassureurs dans les sinistres non réglés actualisés	5 001 394	4 138 882
Franchises à recouvrer des assurés pour sinistres non réglés actualisés	142 500	131 135
Placements (note 4)	97 973 034	98 805 861
Immobilisations corporelles, montant net (note 5)	299 399	36 083
	<u>104 470 427</u>	<u>105 208 290</u>
Passif		
Comptes créditeurs et charges à payer	476 273	446 698
Montant à payer aux réassureurs	170 008	241 528
Sinistres non réglés actualisés (note 6)	24 940 501	20 915 320
	<u>25 586 782</u>	<u>21 603 546</u>
Capitaux propres		
Excédent de l'actif sur le passif (note 7)	<u>78 883 645</u>	<u>83 604 744</u>
	<u>104 470 427</u>	<u>105 208 290</u>

Approuvé par le Conseil,



, administrateur



, administrateur

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Résultats et excédent de l'actif sur le passif
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004 \$	2003 \$
Activités d'assurance		
Contributions des assurés acquises, montant net (note 7)	(841 435)	(958 615)
Sinistres et frais de règlement (note 6)		
Exercice courant	(5 809 119)	(5 072 574)
Exercices précédents	(4 056 208)	497 561
	(9 865 327)	(4 575 013)
Frais généraux d'exploitation	(1 107 207)	(1 139 989)
Total des sinistres et des frais	(10 972 534)	(5 715 002)
Déficit technique	(11 813 969)	(6 673 617)
Revenu de placement	7 042 916	6 831 140
Autres revenus	49 954	209
Excédent de l'actif sur le passif (du passif sur l'actif) de l'exercice	(4 721 099)	157 732
Excédent de l'actif sur le passif au début de l'exercice	83 604 744	83 447 012
Excédent de l'actif sur le passif à la fin de l'exercice	<u>78 883 645</u>	<u>83 604 744</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004

	2004 \$	2003 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Excédent de l'actif sur le passif (du passif sur l'actif) de l'exercice	(4 721 099)	157 732
Ajustements pour		
Amortissement des immobilisations corporelles	24 174	24 844
Amortissement des primes et escomptes sur placements	(337 617)	233 597
Gain à la cession de placements	(2 575 173)	(2 281 760)
Perte à la vente d'une immobilisation corporelle	220	245
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution (augmentation)		
Intérêts courus et dividendes à recevoir	55 597	45 856
Comptes débiteurs – réassureurs	97 018	364 324
Comptes débiteurs – autres	40 244	(62 072)
Augmentation (diminution)		
Comptes créditeurs et charges à payer	29 575	63 781
Montant à payer aux réassureurs	(71 520)	186 563
Sinistres non réglés actualisés, déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs et des assurés	3 151 304	(1 346 561)
	<u>(4 307 277)</u>	<u>(2 613 451)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(125 390 644)	(119 229 653)
Produit à la cession de placements	129 136 261	117 452 074
Acquisition d'immobilisations corporelles	(287 710)	(13 594)
	<u>3 457 907</u>	<u>(1 791 173)</u>
Diminution nette des espèces et quasi-espèces au cours de l'exercice	(849 370)	(4 404 624)
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	979 045	5 383 669
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	129 675	979 045
Les espèces et quasi-espèces se composent de :		
Encaisse	129 675	158 735
Placements temporaires (note 4)	-	820 310
	<u>129 675</u>	<u>979 045</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

1 Constitution et nature des activités

Le Barreau du Québec, ordre professionnel sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (le « Fonds d'assurance »), lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance a commencé ses activités le 1^{er} mai 1988 et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec.

2 Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont utilisés par les assureurs de dommages.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur l'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Espèces et quasi-espèces

Les espèces et quasi-espèces se composent des espèces en caisse, des soldes bancaires et des placements temporaires ayant une échéance de 90 jours et moins.

Placements

Les placements temporaires sont inscrits au plus bas du prix coûtant ou de leur juste valeur.

Les placements en obligations et titres hypothécaires sont inscrits au coût ajusté de l'amortissement des primes et de l'escompte. Les primes et les escomptes à l'achat de ces placements sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie du placement. Les placements en actions ordinaires ainsi que dans les fonds indiciels sont inscrits au coût.

Lorsque les placements subissent une moins-value durable, la valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Les gains et les pertes à la cession de placements sont établis et comptabilisés à la date du règlement.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Mobilier et matériel	5 ans
Logiciels	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	5 ans

Sinistres non réglés actualisés

La provision pour sinistres non réglés actualisés comprend les frais de règlement afférents. Lors de la réception de tout avis de réclamation, une provision uniforme pour sinistres et frais de règlement afférents est établie automatiquement.

Par la suite, les sinistres et frais de règlement sont sujets à une estimation du coût net ultime. Ces estimations pourraient évoluer de façon importante selon les changements ultérieurs dans la gravité des sinistres et d'autres facteurs portés à la connaissance de la direction.

La direction juge que le passif pour sinistres est suffisant. Ces estimations sont révisées sur une base régulière et les modifications qui en résultent sont apportées aux résultats de l'exercice en cours.

Réassurance

Les contributions et les sinistres sont comptabilisés déduction faite des montants à recouvrer des réassureurs. Les montants estimatifs à recouvrer des réassureurs sur les sinistres non réglés sont comptabilisés séparément des montants estimatifs à payer pour les sinistres.

Le montant à recouvrer des réassureurs est évalué de la même façon que le sont les sinistres non réglés actualisés et est inscrit en prenant en compte la valeur temporelle de l'argent.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

3 Le rôle de l'actuaire et des vérificateurs

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance. Pour la préparation des états financiers, l'actuaire doit effectuer une évaluation du passif des polices et en rendre compte au conseil d'administration du Fonds d'assurance. L'évaluation est effectuée conformément à la pratique actuarielle reconnue et aux exigences réglementaires. L'évaluation comprend le passif des polices ainsi que toute autre question précisée dans toute directive que peut faire l'Inspecteur général des institutions financières. Le passif des polices comprend une provision pour sinistres non payés et frais de règlement. Lorsque l'actuaire évalue le passif de ces événements futurs éventuels qui, de par leur nature, sont fondamentalement variables, il établit des hypothèses sur les futurs taux de fréquence et de gravité des sinistres, l'inflation, le recouvrement de réassurance, les frais et autres éventualités, en tenant compte de la situation du Fonds d'assurance et de la nature des polices d'assurance.

Comme l'évaluation est nécessairement fondée sur des estimations, les valeurs finales peuvent être très différentes des estimations. Par ailleurs, l'actuaire utilise l'information de gestion fournie par le Fonds d'assurance et vérifie les données sous-jacentes utilisées dans l'évaluation en se fondant sur le travail des vérificateurs. Le rapport de l'actuaire indique l'étendue de son estimation ainsi que son opinion.

Les vérificateurs ont été nommés par le Conseil général du Barreau du Québec. Leur responsabilité est d'effectuer une vérification indépendante et objective des états financiers, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et de faire rapport aux membres sur la présentation fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. En effectuant leur vérification, les vérificateurs font usage du travail de l'actuaire et de son rapport sur le passif des polices. Le rapport des vérificateurs indique l'étendue de leur vérification et leur opinion.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

4 Placements

Le tableau ci-dessous présente un résumé de la valeur nominale, de la valeur comptable et de la juste valeur des placements :

	2004		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Échéance			
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans moins de un an	7 260 000	7 427 223	7 428 390
Échéant dans un an et avant cinq ans	16 882 500	17 030 465	17 177 011
Échéant dans cinq ans et après	4 947 500	5 247 423	5 380 312
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans moins de un an	888 000	902 843	919 299
Échéant dans un an et avant cinq ans	5 570 500	5 811 465	5 854 409
Échéant dans cinq ans et après	10 195 611	10 799 436	11 526 979
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins de un an	705 000	707 381	722 862
Échéant dans un an et avant cinq ans	6 528 500	6 717 405	6 903 943
Échéant dans cinq ans et après	5 496 500	5 976 733	6 369 751
	<u>58 474 111</u>	<u>60 620 374</u>	<u>62 282 956</u>
Actions ordinaires et privilégiées	-	17 458 647	19 476 459
Autres actifs			
Fonds indiciel d'actions américaines et internationales	-	7 032 808	7 395 303
Fonds indiciel du marché monétaire	-	2 862 902	2 861 415
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	6 926 567	7 097 051
Titres hypothécaires	3 096 267	3 071 736	3 249 384
	<u>3 096 267</u>	<u>19 894 013</u>	<u>20 603 153</u>
Total des placements		<u><u>97 973 034</u></u>	<u><u>102 362 568</u></u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

	2003		
	Valeur nominale \$	Valeur comptable \$	Juste valeur \$
Échéance			
Obligations			
Gouvernements			
Échéant dans un an et avant cinq ans	22 230 500	23 215 836	23 445 924
Échéant dans cinq ans et après	20 791 992	23 256 648	23 447 229
Administrations publiques et municipales canadiennes			
Échéant dans moins de un an	500 000	520 457	544 355
Échéant dans un an et avant cinq ans	2 088 500	2 215 594	2 342 349
Échéant dans cinq ans et après	2 630 000	2 637 183	2 817 810
Sociétés canadiennes			
Échéant dans moins de un an	1 198 000	1 199 208	1 209 045
Échéant dans un an et avant cinq ans	7 554 500	7 662 534	7 938 535
Échéant dans cinq ans et après	7 232 500	7 849 450	8 045 629
	<u>64 225 992</u>	<u>68 556 910</u>	<u>69 790 876</u>
Actions ordinaires et privilégiées	-	17 562 904	19 476 016
Autres actifs			
Fonds indiciel du S&P 500	-	2 492 101	2 731 181
Fonds indiciel du marché monétaire	-	3 358 303	3 348 883
Fonds indiciel de l'indice obligataire universel	-	5 803 887	6 051 882
Titres hypothécaires	1 066 942	1 031 756	1 117 017
	<u>1 066 942</u>	<u>12 686 047</u>	<u>13 248 963</u>
		98 805 861	102 515 855
Placements temporaires			
Bons du Trésor échéant dans 90 jours et moins	825 000	820 310	820 310
Total des placements		<u>99 626 171</u>	<u>103 336 165</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

Intérêts	Intérêt à recevoir	2004		2003	
		Taux d'intérêt réel %	Taux d'intérêt nominal %	Taux d'intérêt réel %	Taux d'intérêt nominal %
Gouvernements	Base semi-annuelle ou annuelle	de 2,63 à 4,83	de 3,00 à 8,75	de 2,75 à 5,21	de 3,50 à 8,75
Administrations publiques et municipales canadiennes	Base semi-annuelle ou annuelle	de 2,08 à 5,37	de 2,11 à 10,00	de 2,93 à 6,15	de 5,50 à 13,40
Sociétés canadiennes	Base semi-annuelle ou annuelle	de 2,52 à 6,45	de 4,00 à 13,25	de 2,75 à 6,78	de 4,20 à 13,25
Bons du Trésor	À l'échéance	-	-	2,66	2,66

Les actions n'ont pas d'échéance fixe et ne sont généralement pas exposées aux risques du taux d'intérêt. Les dividendes sont généralement déclarés sur une base annuelle.

La gestion des placements du Fonds d'assurance est confiée à des gestionnaires externes. Ces gestionnaires sont soumis à une politique de placement établie par le conseil d'administration du Fonds d'assurance.

5 Immobilisations corporelles

	2004		2003	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$	Valeur comptable nette \$
Mobilier et matériel	108 162	93 203	14 959	15 993
Logiciels	434 602	181 272	253 330	2 062
Matériel informatique	83 597	53 000	30 597	17 206
Améliorations locatives	46 654	46 141	513	822
	673 015	373 616	299 399	36 083

Les sinistres ainsi que les frais généraux d'exploitation comprennent la dotation à l'amortissement de 24 174 \$ (24 844 \$ en 2003).

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

6 Sinistres non réglés actualisés

Établissement de la provision

L'établissement de la provision pour les sinistres non réglés actualisés est fondé sur des faits connus et sur l'interprétation de circonstances et, par conséquent, il s'agit d'un processus complexe et dynamique soumis à une importante variété de facteurs. Ces facteurs comprennent l'expérience du Fonds d'assurance dans des dossiers similaires et les tendances historiques, incluant le type de règlement des demandes d'indemnisation, le règlement des sinistres, la partie en suspens des sinistres non réglés, la gravité et la fréquence des sinistres.

L'actuaire désigné du Fonds d'assurance effectue une évaluation annuelle de la provision pour sinistres non réglés actualisés à la fin de chaque exercice. Cette évaluation comprend une nouvelle estimation de l'obligation pour les sinistres non réglés actualisés ayant trait aux exercices précédents par rapport à l'obligation qui avait été établie à la fin de l'exercice précédent.

La charge pour sinistres à l'état des résultats comprend les frais de règlement.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

Actualisation

La provision pour les sinistres non réglés est actualisée au taux de rendement de 5,16 % (5,50 % en 2003). Si ces montants n'avaient pas été actualisés, l'incidence sur le bilan et les résultats aurait été la suivante :

	2004 \$	2003 \$
Actif		
Montants à recouvrer des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	5 317 857	4 317 031
Montants à recouvrer actualisés des réassureurs et des assurés dans les sinistres non réglés	5 143 894	4 270 017
Augmentation de l'actif	<u>173 963</u>	<u>47 014</u>
Passif		
Sinistres non réglés	26 236 501	22 035 573
Sinistres non réglés actualisés	24 940 501	20 915 320
Augmentation du passif	<u>1 296 000</u>	<u>1 120 253</u>
Excédent de l'actif sur le passif		
Tel qu'il est présenté au bilan	78 883 645	83 604 744
Ne tenant pas compte de l'actualisation des sinistres non réglés	77 761 608	82 531 505
Diminution de l'excédent de l'actif sur le passif	<u>1 122 037</u>	<u>1 073 239</u>
Augmentation de la charge de l'exercice	<u>48 798</u>	<u>109 146</u>

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2004

La continuité dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés se détaille comme suit :

	2004	2003
	\$	\$
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, au début de l'exercice		
Brute	20 915 320	22 305 197
Réassurance cédée	(4 138 882)	(4 142 591)
Franchises à recouvrer des assurés	(131 135)	(170 742)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, au début de l'exercice	16 645 303	17 991 864
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés		
Provision pour événements de l'exercice	4 619 551	3 975 421
Diminution dans les provisions pour règlement des exercices précédents	(1 468 247)	(5 321 982)
	<hr/>	<hr/>
	3 151 304	(1 346 561)
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant net, à la fin de l'exercice	19 796 607	16 645 303
	<hr/>	<hr/>
Réassurance cédée	5 001 394	4 138 882
Franchises à recouvrer des assurés	142 500	131 135
	<hr/>	<hr/>
Provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés, montant brut, à la fin de l'exercice	24 940 501	20 915 320

Le poste Sinistres et frais de règlement à l'état des résultats se détaille comme suit :

	2004	2003
	\$	\$
Dépenses pour sinistres et frais de règlement engagés		
Débours nets		
Exercice courant	1 189 569	1 097 153
Exercices précédents	5 524 454	4 824 421
	<hr/>	<hr/>
	6 714 023	5 921 574
	<hr/>	<hr/>
Variation dans la provision pour sinistres et frais de règlement non réglés, actualisés	3 151 304	(1 346 561)
	<hr/>	<hr/>
	9 865 327	4 575 013

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers

31 décembre 2004

7 Contributions

a) Congé de contributions

Il a été décidé par le Conseil général du Barreau du Québec d'accorder un congé effectif de contributions à l'assurance de 1999 jusqu'en 2005, inclusivement. Selon les calculs de l'actuaire, le congé de contributions pour l'exercice 2005 équivaudra à une obligation à pourvoir d'un montant de 8 796 544 \$. Une partie de l'excédent a été réservée à cette fin.

b) Rabais sur primes futures

Afin d'encourager les assurés à tenir leurs connaissances à jour, plus de 800 000 \$ de rabais sur primes futures ont été octroyés. Le Fonds d'assurance a ainsi accordé des remises personnelles de 100 \$ sur les primes futures à près de 8 000 participants qui se sont prévalus de la formation portant sur l'importante réforme de la procédure civile, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2003. Le Fonds d'assurance n'a, par ailleurs, constitué aucune provision à l'égard de ces rabais.

8 Réassurance cédée

Le Fonds d'assurance a pour politique de souscrire, lorsque les coûts sont jugés raisonnables, des contrats de réassurance visant à limiter l'impact des sinistres majeurs sur ses résultats. L'étendue de la réassurance en vigueur varie selon l'année d'origine des sinistres.

Le Fonds d'assurance pourrait subir des pertes si un ou des réassureurs ne sont pas en mesure d'honorer leurs obligations. Après examen, la direction n'a aucun motif de croire que les obligations à la charge des réassureurs ne seront pas respectées par ces derniers.

Au cours de l'exercice, le Fonds d'assurance a recouvré 223 868 \$ des sinistres cédés en réassurance.

9 Opérations entre apparentés

Le Fonds d'assurance a conclu avec le Barreau du Québec divers contrats concernant le loyer, les services informatiques, les services de portail Internet et d'autres biens et services pour lesquels une somme, totalisant approximativement 656 497 \$, a été facturée au cours de l'exercice (469 882 \$ en 2003). Au 31 décembre 2004, les comptes créditeurs et charges à payer comprennent 2 400 \$ (3 371\$ en 2003) dus au Barreau du Québec. De plus, le Fonds d'assurance offre des services de gestion administrative des litiges de responsabilité du Barreau du Québec.

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

Notes afférentes aux états financiers
31 décembre 2004

Le Fonds d'assurance a également payé, dans le cours normal de ses activités, des honoraires à certains de ses assurés, dont certains honoraires à des cabinets d'avocats liés à des membres du Conseil général du Barreau du Québec.

Sauf indication contraire, toutes les opérations entre apparentés ont été conclues dans le cours normal des activités et elles sont mesurées à la valeur d'échange correspondant au montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les paiements minimaux futurs à verser en vertu de contrats à long terme sont les suivants :

	\$
Exercices se terminant les 31 décembre 2005	274 193
2006	133 105
2007	133 105
2008	133 105
2009	133 105
	<hr/>
	806 613
	<hr/>

10 Régimes de retraite

Le Fonds d'assurance et ses employés contribuent au Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau, qui est un régime de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et salaire moyen de fin de carrière des employés couverts. Un salaire maximal étant imposé dans la législation fiscale, le Fonds d'assurance contribue aussi à un régime d'appoint. La structure du régime d'appoint est la même que le Régime complémentaire de retraite des employés du Barreau.

La charge de retraite imputée à l'état des résultats est de 157 700 \$ (138 000 \$ en 2003) pour le Régime complémentaire et de 15 700 \$ (3 900 \$ en 2003) pour le régime d'appoint. Sur la base de l'évaluation actuarielle la plus récente effectuée en date du 31 décembre 2000 et projetée jusqu'au 31 décembre 2004, l'obligation au titre des prestations constituées pour le Régime complémentaire s'élève approximativement à 1 663 600 \$ (1 439 700 \$ en 2003). Sur la base de l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2004, l'obligation au titre des prestations constituées pour le régime d'appoint s'élève approximativement à 261 200 \$ (93 400 \$ en 2003). L'actif net de la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite est évalué à 1 318 700 \$ tandis que le régime d'appoint n'est pas capitalisé.

11 Chiffres correspondants

Certains éléments de l'information financière de l'exercice 2003 ont été reclassés pour être conformes à la présentation adoptée en 2004.

Certificat de l'actuaire

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec au 31 décembre 2004 et sa variation dans l'état des résultats pour l'année terminée à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de la société.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel:

Passif des sinistres	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	24 798	24 798
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	0	0
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts (1) + (2)	24 798	24 798
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	5 001	5 001
(5) Autres sommes à recouvrer	142	142
(6) Autres éléments de passif	142	142
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets (3) - (4) - (5) + (6)	19 797	19 797

Passif des primes	Montants inscrits à l'état annuel	Estimation de l'actuaire
(1) Passif des primes non gagnées brut		0
(2) Passif des primes non gagnées net		0
(3) Primes non gagnées brutes	0	
(4) Primes non gagnées nettes	0	
(5) Insuffisance de primes	0	0
(6) Autres éléments de passif	0	0
(7) Frais d'acquisition reportés	0	
(8) Maximum de frais d'acquisition nets pouvant être reportés (4) + (5) + (9) col. 1 - (2) col. 2		0
(9) Commissions non gagnées	0	0

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.


Xavier Bénarrosch, FCAS, FICA

3 février 2005
Date de l'opinion



Eckler Associés Ltée

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les dirigeants

Président du conseil

Me Claude Béland
Avocat, Ville Mont-Royal

Vice-président du conseil

Monsieur Roger Chiniara (2) *
Conseiller financier, Ville Mont-Royal

Me François Daviault (1) **
Yarosky, Daviault & Isaacs, Montréal

Directeur général

Secrétaire trésorier

Me René Langlois

Les comités

- (1) Comité de déontologie
- (2) Comité de placements
- (3) Comité de vérification

Les administrateurs

Me Pierre Bornais, c.r. (1, 3) *
Avocat, Lévis

Monsieur Yves Charbonneau, f.s.a., f.i.c.a. (3)
Actuaire
Dion, Durrel + Associés inc., Montréal

Monsieur Roger Desrosiers, F.C.A. (2, 3) **
Conseiller en stratégie d'entreprise
Montréal

Me Paul Laflamme (3)
Cliche Laflamme Loubier, Saint-Joseph-de-Beauce

Monsieur René G. Jarry (2)
Directeur général
Financière Banque Nationale, Montréal

Me Françoise Mercure, associée (1) **
Cain, Lamarre, Casgrain, Wells

Madame Élane C. Phénix (2)
Présidente
Phénix Capital inc., Montréal

Me Paul Yanakis (1)
Yanakis, Yanakis & Paquet, Berthierville

* Jusqu'au 31 décembre 2004
** À compter du 1^{er} janvier 2005

La Direction générale

Me René Langlois
Directeur général
et secrétaire trésorier

Madame Christiane Potel
Secrétaire du directeur général

Le Service des sinistres

Me Raymond Duquette
Directeur

Me Sophie Archambault
Avocate analyste

Me Marie-Josée Belhumeur
Avocate analyste

Madame Diane Guindon
Secrétaire

Madame Francine Séguin
Secrétaire

Le Service juridique

Me Bernard Faribault
Directeur

Me Patricia Timmons
Avocate

Madame Mariel Pépin
Secrétaire

Le Service de prévention

Me Marie-Chantal Thouin
Coordonnateur

Les Services auxiliaires

Madame Lyse Gariépy
Préposée aux services auxiliaires

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Actuaire

Monsieur Xavier Bénarosch, F.I.C.A.
Eckler associés ltée

Comptable

Madame Anne Hébert, C.A.

Gardien de valeurs

Fiducie Desjardins

Gestionnaires de portefeuille

- Gestion de portefeuille NATCAN
- Gestion Fiera Capital inc.

Institution financière

Banque Nationale du Canada

Réassureurs

- La Munich du Canada,
Compagnie de Réassurance
- PartnerRE, S.A.

Vérificateurs

PricewaterhouseCoopers, s.r.l.

**Fonds d'assurance responsabilité
professionnelle du Barreau du Québec**

445, boul. Saint-Laurent, bureau 550, Montréal, QC H2Y 3T8

Téléphone : (514) 954-3452, ou 1-800-361-8495, poste 3280

Télécopieur : (514) 954-3454

Courrier électronique : info@assurance-barreau.com

Visitez notre site Internet : www.assurance-barreau.com

